

Ceta : la Wallonie tient tête à l'Europe

Malgré l'ultimatum de l'Europe, le sud du pays maintient son « non » au traité commercial avec le Canada.

Jeudi soir, la Wallonie n'était toujours pas décidée à plier face à l'Europe sur le dossier du Ceta, ce partenariat commercial entre l'Union européenne et le Canada. A l'issue d'une conférence de presse tardive, le ministre-président Paul Magnette (PS) et le vice-président Maxime Prévot (CDH) ont réitéré leur « non », malgré une semaine de pressions intenses qui ont atteint leur paroxysme hier.

Le parlement wallon doit se réunir ce matin pour acter sans doute le refus de donner son blanc-seing sur le dossier. La Belgique se retrouve donc toujours dans l'incapacité de donner son accord à ses 27 partenaires européens. Le temps presse, pourtant.

La Commission avait posé mardi un ultimatum à la Belgique, qui devait convaincre les Wallons de retirer leur veto. Et celui-ci prend fin aujourd'hui.

L'Europe a pourtant essayé de donner des gages, en fournissant dans la journée de jeudi de nouvelles propositions à la Wallonie. Mais la main tendue n'a pas suffi. Parmi les points qui froissent au sud du pays, on note la question agricole, sur laquelle « *il y a des progrès* », notait vendredi soir Paul Magnette, « *mais le document reste insuffisant* ». Autre élément de friction, les tribunaux arbitraux privés, que les investisseurs étrangers pourraient saisir s'ils s'estiment lésés, notamment par une disposition législative d'un pays. La Wallonie n'a pas ob-

tenu de gages satisfaisants à ce propos et estime que ces juridictions sont inutiles, jugeant les systèmes judiciaires belge et canadien suffisants.

Une lueur d'espoir persiste pour le fédéral, qui rêve de voir Namur accoucher d'un « oui ». Vendredi, la ministre canadienne du Commerce extérieur doit entrer en contact avec Paul Magnette et pourrait faire de nouvelles propositions. « *Le Canada laisse une chance à l'accord, chance que le Conseil européen, en gardant son agenda, ne semble pas nous laisser* », déclarait le vice-président Maxime Prévot (CDH) vendredi soir. ■

Les frontières au menu européen

Pendant qu'à Namur on continue à tenir tête à l'Europe, le Conseil européen réuni à Bruxelles se concentre sur la sécurisation des frontières extérieures de l'UE. Plusieurs pays aimeraient voir supprimés des contrôles aux frontières intérieures restaurés au plus haut de l'afflux de réfugiés.

La Wallonie au bout de sa logique : le Ceta ne passe pas

- Les discussions avec l'Europe se sont achevées jeudi soir.
- A ce stade, les Wallons ne sont pas satisfaits des éléments d'interprétation du traité. Ultime contact ce vendredi matin, avec le Canada cette fois.

La crise est consommée entre la Wallonie et l'Union européenne sur le traité Ceta. A la veille de l'échéance fixée pour la signature par les Etats membres de l'accord commercial et économique avec le Canada, le cabinet du ministre-président Paul Magnette (PS) a annoncé jeudi vers 20 h 30 la fin des discussions avec la Commission. Un gouvernement a été convoqué dans la foulée. Une commission du parlement se réunira ce vendredi à 9 h 30 pour entendre les explications du « Premier » wallon et entériner sans doute le refus du sud du pays.

Conséquence immédiate de ce scénario : Didier Reynders (MR), le ministre des Affaires étrangères, ne devrait pas signer le traité ce vendredi au nom de la Belgique, comme initialement prévu.

Cet épilogue est l'aboutissement d'une semaine d'une extrême tension à Namur où, ha-

sard du calendrier, le parlement régional s'est réuni tout au long de la semaine. Ce jeudi, il était 14 heures quand de nouvelles propositions sont parvenues à Paul Magnette en provenance de la Commission européenne. L'Europe tentait une fois de plus d'apporter des apaisements sur les points les plus litigieux du traité, selon les autorités wallonnes. A ce moment-là, le ministre-président arrivait au parlement pour participer à une réunion de la commission des Affaires générales.

Les débats de celle-ci ont été écourtés : Paul Magnette devait rentrer dare-dare à l'Elysette pour engager le dialogue en direct avec Bruxelles. Les bruits les plus divers ont circulé toute la journée dans les milieux régionaux. Témoin de la passion extrême qui entoure ce dossier, un quarteron de policiers en uniforme avait été disposé devant le parlement. Renseignant pris, il s'agissait de parer à toute éventualité au cas où les

députés seraient amenés à réévaluer leur position et donc à donner le feu vert à la signature du traité...

Que craignait-on à Namur ? Des hordes de représentants du monde associatif et du non-marchand prenant d'assaut le Grognon, qui n'a jamais aussi bien porté son nom ? Des colonnes de tracteurs faisant le siège de l'assemblée jusqu'au bout de la nuit ? Cette perspective s'est éloignée définitivement en fin de journée : ce vendredi, le parlement wallon confirmera à nouveau son « *niet* » aux instances européennes.

Au fur et à mesure des heures qui s'écoulaient, la perspective d'un accord de dernière minute s'est éloignée. Paul Magnette était resté muet en quittant le parlement pour rejoindre son bureau à Jambes, le téléphone vissé sur l'oreille. Mais il avait sa tête des mauvais jours. De très rares personnes ont eu l'occasion de lire les nouvelles notes

rédigées par la Commission à l'intention des irréductibles Wallons. Une de celles-ci faisait état de « *nouvelles avancées, mais sans doute insuffisantes* » pour renverser la tendance lourde du refus, portée par le PS et le CDH, dans la majorité, mais aussi Ecolo et le PTB, sur les bancs de l'opposition.

« Il est vertigineux de voir ce que la Wallonie a pu obtenir en quelques jours »

UNE SOURCE ANONYME

« *Quand on y pense, ajoutait cette source soucieuse de garder l'anonymat, il est vertigineux de voir ce que la Wallonie a pu obtenir en quelques jours alors qu'elle répète son insatisfaction depuis plus d'un an. Raison de plus pour ne pas faiblir.* »

Facile à dire. Paul Magnette devait évidemment faire la part des choses entre la pression mise par le gouvernement fédéral et l'Union européenne et l'expression démocratiquement

exprimée à plusieurs reprises par le parlement wallon. Dans les couloirs de l'assemblée, des élus craignaient que des compromis de dernière minute se règlent à l'abri des regards et que l'assemblée soit en quelque sorte mise ensuite devant le fait accompli.

Mais du haut de son perchoir, André Antoine (CDH) n'a jamais cessé de veiller au grain : « J'ai fait passer un message

clair au ministre-président, expliquait-il en fin de journée. Il n'y a pas de décision possible sans l'aval du parlement. »

Ce principe-là sera respecté, donc. S'il en avait été autrement, la crise politique se serait installée jusqu'en bord de Meuse : soucieux de défendre son image dans les milieux associatifs et dans le monde agricole, le CDH a été d'une fermeté inébranlable ces derniers jours. Paul Magnette aurait eu bien du

mal à convaincre son partenaire de majorité de changer d'avis.

La réunion d'urgence du gouvernement s'est achevée vers 22 h30. Le ministre-président s'est ensuite adressé à la presse. Il se confirme que les Wallons ne sont pas satisfaits des dernières versions des textes, même s'ils reconnaissent que des éléments positifs ont été engrangés. On peut donc parler de refus de leur part à quelques heures de l'échéance finale.

Mais dans ce dossier qui évolue d'heure en heure, une toute petite porte reste entrouverte. Ce vendredi en début de journée, Paul Magnette aura un contact ultime avec la ministre canadienne du Commerce extérieur. Celle-ci pourrait mettre sur la table des éléments qui n'ont pas été évoqués par les Européens. ■

ERIC DEFFET (avec P.Lt.)

AU SOMMET EUROPÉEN

Crise de nerfs en attendant les Wallons

Vingt-sept pays de l'UE étaient réunis au sommet jeudi soir à Bruxelles dans l'attente... d'une fumée blanche en provenance de la Belgique, toujours tenue en haleine sur le Ceta par les Wallons. A son arrivée au sommet, le chef du gouvernement fédéral - favorable au traité avec le Canada ! - a bien dû défendre le respect de « la Constitution et de la démocratie » : « Le Parlement wallon a le droit et le devoir d'exprimer un point de vue », a souligné Charles Michel. Mais le Premier ministre indiquait, dans le même temps, que la position de la Belgique dans le concert européen se trouvait plutôt affaiblie par ce blocage, seule face à 27 pays impatients de sceller le deal avec les Canadiens. « C'est un moment délicat (...) Nous sommes proches du moment de vérité. »

La dramatisation était déjà montée d'un cran à l'arrivée du président du Conseil européen Donald Tusk. « J'espère que la Belgique

prouvera une fois encore qu'elle est un vrai champion du compromis. Mais la question va au-delà du Ceta (...)

Le Ceta pourrait être notre dernier accord commercial. »

Peut-être vrai. Mais aussi ce qui motive une frange des anti-Ceta qui voient arriver le « gros morceau » : le TTIP envisagé avec les Etats-Unis...

La Commission avait envoyé aux Wallons une nouvelle mouture de la « Déclaration interprétative » à 13 h 58.

Mais les Wallons demandaient encore plusieurs « clarifications ». L'affaire se corsait, tandis que la salle de presse bondée du sommet européen s'enflammait sur une fausse rumeur : Paul

Magnette était convoqué au Conseil européen !

Le président de la Commission Juncker montait alors au créneau. Une source européenne : « Il essaye tout pour trouver une solution. Le président est pleinement impliqué. » Quant à Cecilia Malmström, la commissaire au Commerce, on la disait plutôt découragée...

En milieu d'après-midi, Do-

nald Tusk avait une « bilatérale », entre quatre z'yeux, avec Charles Michel. Un quart d'heure. Pour entendre le Belge faire rapport du dernier état de la situation.

Tusk aurait aussi fait comprendre au Premier ministre que les leaders européens voulaient une réponse définitive, jeudi soir ou vendredi. « Il reste du délai. En Belgique, on négocie parfois jusqu'à la dernière minute, voire au-delà », notait une bonne source. Et d'avouer : « Tous les leviers de pression sont activés. Entre partis. Au Parti socialiste européen. Au niveau du Conseil, etc. Mais l'hypothèse que l'Europe rejette le Ceta reste tout à fait possible. »

A 20 heures, les 28 représentants permanents des Etats membres étaient convoqués par la présidence. Pour discuter de la toute dernière version de la « Déclaration » consentie dans l'après-midi aux Wallons. Et vérifier que les partenaires de la Belgique étaient à l'aise avec ce texte. Et attendre la réponse de Namur...

PHILIPPE REGNIER

LES QUATRE PRINCIPAUX GRIEFS WALLONS

Les élus wallons estiment que les précisions et garanties données ces derniers jours ne rencontrent pas leurs objections dans quatre domaines principaux. Jeudi, l'Europe a transmis sur certains points des précisions restées confidentielles. Apparemment insuffisantes.

L'agriculture reste une épine dans le traité

Mais qu'est-ce qui est imbuvable pour la Wallonie dans le chapitre agricole du traité ? Un premier point de friction porte sur les OGM et les hormones. « *Le traité est trop flou sur l'utilisation d'hormones pour la production bovine, lance le ministre wallon de l'Agriculture, René Collin (CDH). Le texte doit prévoir explicitement l'interdiction de bœuf aux hormones.* » L'impact n'est pas uniquement sanitaire mais aussi économique. « *Tous les autres coûts étant égaux, il faut dépenser 20 % de plus pour produire la même quantité de viande sans hormones en Wallonie* », explique René Collin. Sur ce point précis, la Wallonie aurait obtenu gain de cause. Selon un vent favorable, le texte pourrait être modifié en ce sens. Autre pierre d'achoppement, l'absence de réciprocité pour la clause de sauvegarde agricole. Elle ne joue qu'à sens unique, en faveur du Canada. En cas de perturbations sur leur marché, les Canadiens peuvent activer le mécanisme. Les Européens, pas. « *Imaginons une nouvelle crise du porc, note le ministre wallon. Le Canada pourrait concurrencer notre production de viande porcine déjà excédentaire et casser des prix déjà très bas. La réciprocité est indispensable.* » Une avancée aurait été enregistrée. Mais jugée insuffisante. « *Une sonnette d'alarme pourrait être tirée par l'Europe ou un Etat membre, nous explique-t-on. La Commission aurait alors cinq jours pour prendre des mesures. Mais ça reste trop défensif.* »

A.J.E.

Des garanties pour les services d'intérêt général

La Wallonie a obtenu des garanties sur plusieurs points : le principe de précaution, l'exception culturelle, les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ou encore la coopération réglementaire (sur base volontaire et entre autorités de régulation). Les Wallons exigeaient aussi un maximum de garanties sur la future capacité des Etats à légiférer. La crainte était la suivante : qu'un investisseur étranger puisse exiger un dédommagement si une réglementation plus stricte était votée, par exemple en matière environnementale, qui réduirait ses perspectives de profit. Une déclaration interprétative (document précisant la portée de diverses dispositions du traité) a calmé les inquiétudes wallonnes. Mais les diverses déclarations interprétatives reçues ces derniers jours n'ont pas la même valeur juridique. Les élus wallons souhaitent que les services d'intérêt général, notamment les mutuelles, soient explicitement exclus du Ceta. Pourquoi ? Pour éviter qu'un investisseur étranger (une multinationale de l'assurance) se prévaille du Ceta pour concurrencer les mutuelles en s'offrant le luxe de choisir les « meilleurs risques » - les jeunes plutôt que les vieux, les gens en bonne santé plutôt que les malades de longue durée. A Namur, on souligne que la garantie n'est pas à 100 %, puisque la déclaration interprétative concernant ce point émane de l'Union européenne et du gouvernement belge.

D.B.

L'arbitrage inutile entre Etats et entreprises

Pour la Commission, une clause organisant une procédure de résolution des conflits entre Etats et investisseurs étrangers doit faire partie du traité. Initialement, elle privilégiait le mécanisme Investor-State Dispute Settlement (ISDS), qui permet à une entreprise s'estimant lésée par une décision (notamment législative) de poursuivre un Etat devant une juridiction arbitrale supranationale privée. Face aux critiques, les négociateurs européens et canadiens ont proposé un autre mécanisme, nommé ICS (pour Investment Court System), intégrant deux innovations majeures. D'une part, les membres de la juridiction arbitrale seraient désignés par le Canada et l'Union européenne parmi des juristes nationaux réputés. D'autre part, une instance d'appel serait instaurée. Le parlement wallon estime qu'un dispositif d'arbitrage n'est pas nécessaire pour assurer la protection des investisseurs dans la mesure où le Canada et les pays européens disposent de systèmes judiciaires hautement développés et indépendants - et « chapeautés », pour ce qui concerne l'Union, par la Cour de justice européenne. Les élus estiment également que le mécanisme ICS est insuffisamment précisé. L'opposition wallonne est-elle irrémédiable ? Peut-être les élus wallons pourraient-ils donner leur accord à la mise en place d'une véritable Cour d'arbitrage publique, sur le modèle de la Cour internationale des droits de l'homme.

D.B.

Le « cheval de Troie » du TTIP

Le Parlement craint également que le Ceta soit le « cheval de Troie » du TTIP, le Partenariat transatlantique en cours de négociation entre l'Union européenne et les Etats-Unis. D'une part, parce que le Ceta, une fois ratifié, fixera la norme minimale des futurs traités. D'autre part, parce que les multinationales américaines pourraient - même si le TTIP ne devait jamais voir le jour - profiter des dispositions du Ceta... via une filiale canadienne. Là aussi, les parlementaires wallons jugent que les garanties obtenues sont insuffisantes. Sans doute le Ceta exige-t-il qu'une entreprise ait un « lien économique réel » avec le Canada ou l'Union européenne pour pouvoir bénéficier de l'accord - pour, par exemple, tenter une procédure d'arbitrage contre un Etat. Installer une « boîte aux lettres » ou une société écran au Canada ou dans un des Etats membres ne suffirait pas. Mais le parlement wallon estime que les notions d'« activité substantielle » (au Canada ou en Europe) ou de « lien économique réel » sont trop imprécises. Quantitativement : qu'est-ce qu'une activité substantielle ? Mais aussi qualitativement : est-ce qu'une multinationale américaine disposant d'une filiale au Canada pourrait bénéficier des dispositions du Ceta pour toutes ses activités ou uniquement pour ses activités réalisées au Canada ? A ces questions, le parlement wallon jugeait ne pas avoir reçu de réponse satisfaisante.

D.B.

fédéral Seul le VLD prêt à la crise institutionnelle

La question de la signature du Ceta par la Belgique entraînera-t-elle une crise institutionnelle ? « Mais non... », répondait-on jeudi après-midi dans les rangs CD&V. Et pourtant, face au refus de la Wallonie d'accepter ce traité en l'état, le VLD propose purement et simplement de... passer en force. « Notre ministre des Affaires étrangères doit signer le traité ! », lançait dès lundi à la Chambre Patrick Dewael, le chef de groupe VLD. Hier, il nous expliquait : « Je suis un légaliste, mais il faut trouver une solution. L'économie ouverte, c'est la condition du bien-être, de la croissance, c'est positif pour tout le monde, l'Europe, la Belgique, nos Régions, c'est pourquoi je dis que le gouvernement doit agir et trouver une solution. »

Sa présidente de parti, Gwendolyn Rutten, est d'accord. Mercredi, elle retweetait un post du Voka (association patronale flamande) qui assénait : « Le gouvernement fédéral doit approuver le Ceta. Et si cela conduit à une crise institutionnelle, tant pis. » « C'est ça, commentait la cheffe libérale flamande. Choisir la liberté et le progrès. » D'ailleurs, argumentait-elle, il s'agit en l'occurrence « d'une compétence exclusive de l'Union européenne ». Autrement dit : la Wallonie ne peut s'y opposer.

Voilà qui « n'est pas sérieux ! », rétorque le constitutionnaliste Christian Behrendt (ULg). Qui explique le processus de ratification par la Belgique d'un tel traité international : « Il y a trois phases : la signature par le gouvernement, qui marque l'accord de l'Etat sur le contenu ; l'assentiment par les parlements, qui permet au traité de déployer ses effets dans l'ordre juridique interne ; et la ratification par le gouvernement, qui nous lie au traité. Ratification qui, pour un traité mixte comme le Ceta, se fait par arrêté royal seule-

ment lorsque les différents gouvernements ont fait part de leur accord. »

MR, CD&V, N-VA : respecter la loi

Pour l'heure, on en est à l'étape qui précède ces trois phases, le parlement wallon s'étant saisi du dossier avant même qu'il ne soit signé, parce qu'il conteste le contenu de ce traité. Il a donc voté une résolution enjoignant au gouvernement wallon de ne pas l'accepter. Et

pour le constitutionnaliste, il n'y a aucun doute : « Un accord de coopération du 8 mars 1993 règle la question de la conclusion des traités mixtes par la Belgique. Et cet accord de coopération dit clairement que la signature peut intervenir soit par la signature de tous les ministres concernés, soit par celle d'un plénipotentiaire belge (qui peut être le ministre fédéral des Affaires étrangères). Plénipotentiaire veut dire qu'il faut l'accord de tout le monde, de tous les ministres concernés, pour signer. Juridiquement, c'est tout à fait clair. »

C'est d'ailleurs la position adoptée par le Premier ministre Charles Michel (MR), qui a dit dès lundi à la Chambre que la Belgique ne peut « juridiquement et constitutionnellement » pas signer le Ceta sans l'accord de la Région wallonne. Même position du ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, jeudi, au parlement : « Je respecterai la loi. »

Et Christian Behrendt tient à le rappeler : « C'est la Flandre qui a demandé en 1993 de disposer de la compétence de conclure des traités internationaux dans toutes ses matières. » D'ailleurs, elle « bloque, elle, l'entrée en vigueur de la Convention cadre sur la protection des minorités que la Belgique a signée ».

Sur le fond, tant la N-VA que le CD&V partagent la ligne juridique de Michel et Behrendt. Jeudi, dans *Le Soir*, le chef de groupe N-VA à la Chambre, Peter De Roover, déclarait en effet : « Je ne conteste pas le droit du parlement wallon de se prononcer comme il veut. » Et le ministre-président flamand N-VA, Geert Bourgeois, reconnaît aussi que la Belgique ne peut signer le Ceta tant que le gouvernement wallon n'a pas donné son feu vert. Mais il ironise : « Le PS exporte plus volontiers des armes vers l'Arabie saoudite que des pommes et des poires vers le Canada ! »

Le CD&V est d'accord : pas de signature sans l'accord de tous les niveaux de pouvoir concernés. Finalement, le VLD est bien seul au gouvernement fédéral pour estimer qu'il faut passer en force en signant le Ceta même si le gouvernement wallon s'y oppose. Mais on nous dit qu'il n'a jamais mis formellement le sujet sur la table du gouvernement... ■

DAVID COPPI
MARTINE DUBUISSON